



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 17 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/42 de la Municipalité, du 6 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative d'habitation de Lausanne les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la construction de 34 logements à loyers modérés sis dans le nouvel immeuble à construire sur la parcelle no 2'052, à la rue de Borde 45-49 / chemin des Crêtes 26-28 ;
2. d'autoriser la Municipalité à ajouter au plus tôt au budget 2027 à la rubrique 30.365 « Aides et subventions à des institutions privées » du Service d'architecture et du logement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire de CHF 76'618.- pendant 15 ans, en application des dispositions prévues au point 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix-sept mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :